

Délibération n°2024-74

Thème : AFFAIRES GENERALES 2

Objet : Désignation de représentants au Comité Départemental Pour l'Emploi (CDPE)

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre du mois de septembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 18 septembre 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Lisa MARCEL ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Christian CHIAPELLA ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Patricia PAUL ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. David GEHANT
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Christophe LOPEZ ; donne procuration à M. Gilbert BOYER
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
M. Marc DINI donne procuration à Mme Patricia PAUL

Absents excusés :

Michel CHAPUIS, Karima COEURET, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Stéphane DERRIVES, Marc DINI, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Sandrine LEBRE a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU la Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 instituant une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi (SPE) structurée notamment autour des comités territoriaux de l'emploi et prévoyant une gouvernance à 3 niveaux : régional, départemental et local dont la mise en place est intervenue au 1^{er} juillet 2024 ;

VU le décret n°2024-560 du 18 juin 2024 relatif aux comités territoriaux pour l'emploi, qui précise les missions, la composition et le fonctionnement des Comités territoriaux

Asses de réception en préfecture
004-240409440-20240924-74-2024-DE
Date de signature : 27/09/2024

CONSIDERANT que la Communauté de communes doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité départemental pour l'emploi ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De désigner les membres suivants pour représenter la collectivité au Comité Départemental Pour l'Emploi (CDPE) :
 - o Mme Maryse BLANC en sa qualité de titulaire
 - o M. Christian CHIAPPELLA en sa qualité de suppléant

- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 27 SEP. 2024